



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conférence territoriale Département du Doubs 8 avril 2024



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les Énergies Renouvelables dans le Doubs

Aujourd'hui et demain

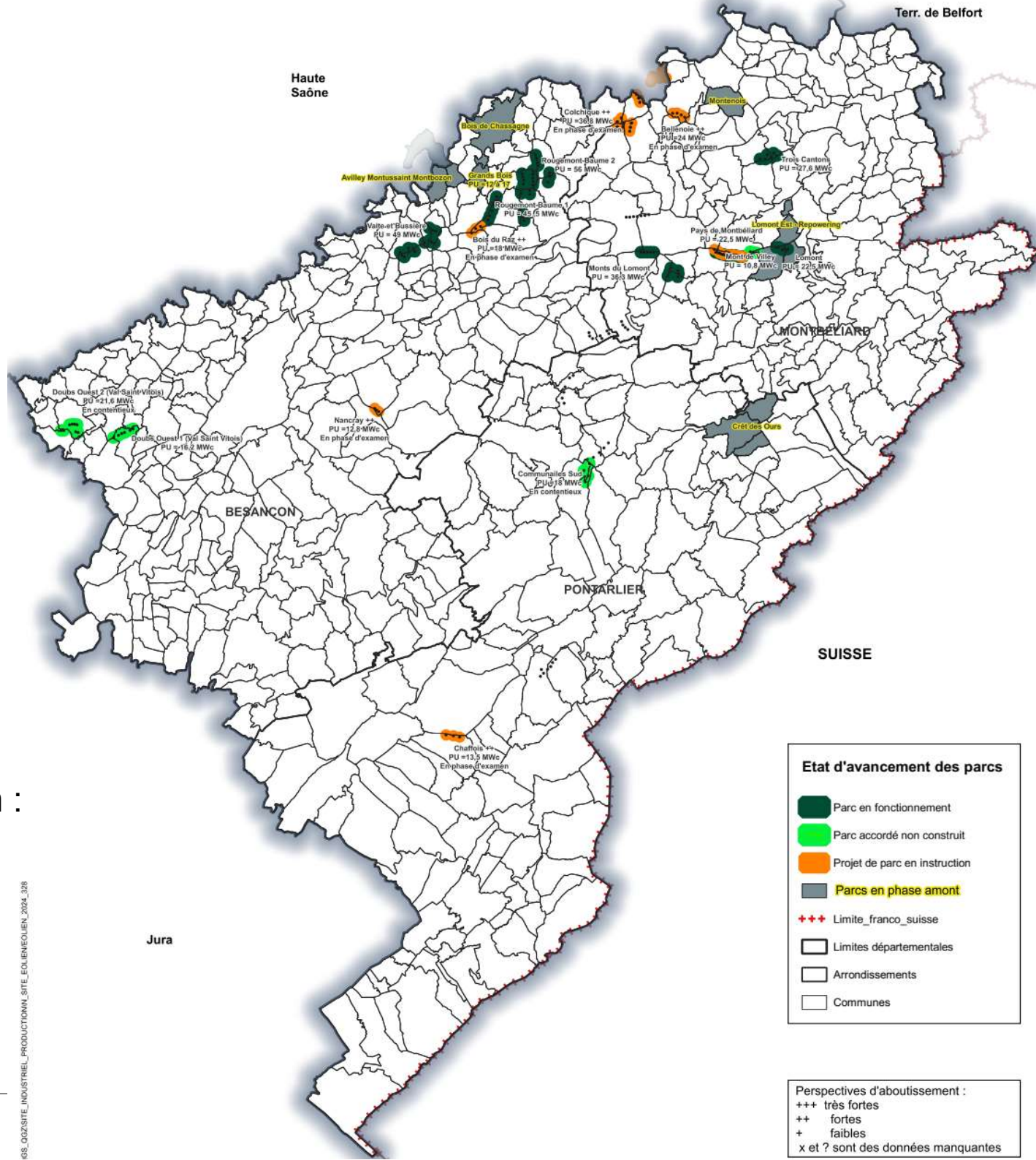
Etat des lieux et objectifs SRADDET

Les EnR dans le Doubs

- **Eolien :**
 - Nb de parcs en service : 9
 - Nb de parcs autorisés, non construits : 3
 - Nb de mâts en service : 78
 - Nb de mâts autorisés, non construits : 18
 - Puissance totale installée : 252 MW (équivalent à la consommation électrique moyenne annuelle de plus de 216 000 foyers)
 - Puissance totale autorisée, non construite : 56 MW
- **Photovoltaïque :**
 - Nb de parcs au sol en service : 1
 - Nb de parcs au sol autorisés, non construits : 4
 - Surface autorisée : 16 ha
 - Puissance totale installée et autorisée : 91 MWc (équivalent à la consommation électrique moyenne annuelle de plus de 40 000 foyers)

Les parcs éoliens dans le Doubs

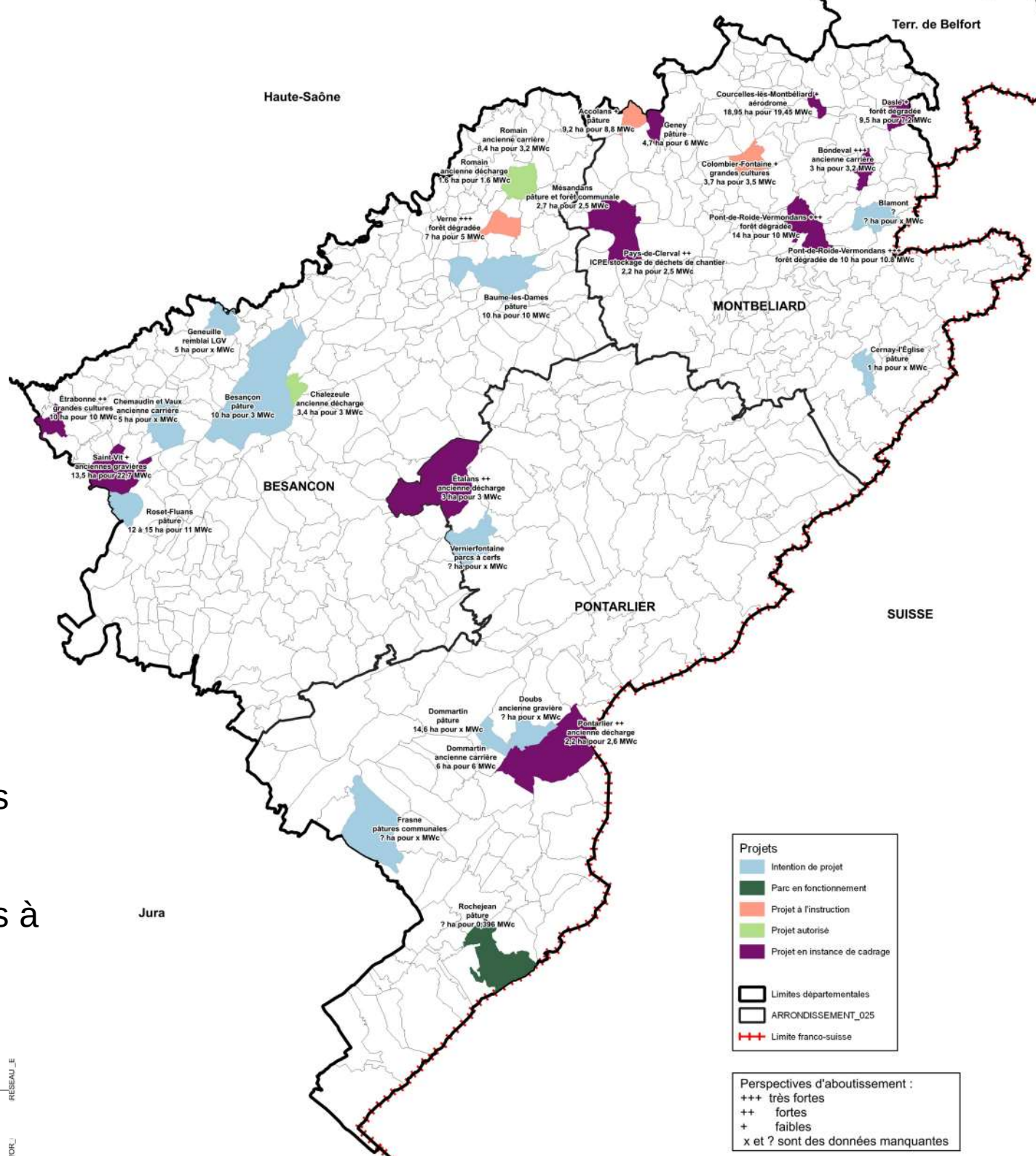
Puissance des projets à l'instruction :
121 MW



Les parcs photovoltaïques dans le Doubs

Puissance et surface des projets autorisés : 10,6 MWc – 16 ha

Puissance et surface des projets à l'instruction : 21 MWc – 23 ha



Objectifs de production EnR au regard du SRADDET

- SRADDET - ICI 2050: Objectif REPOS

Les objectifs quantifiés du scénario « tendre vers une région à énergie positive (REPOS) en 2050 » portent sur

- la réduction de consommation d'énergie,
- l'augmentation du taux de couverture de la consommation énergétique en énergie renouvelable,
- la réduction des émissions de pollutions atmosphériques et des gaz à effet de serre

Ils ont été déclinés territorialement en 2023 pour partager les objectifs avec les territoires, et pour évaluer la contribution des stratégies locales de transition à l'atteinte de l'ambition du scénario

- S3RENr :



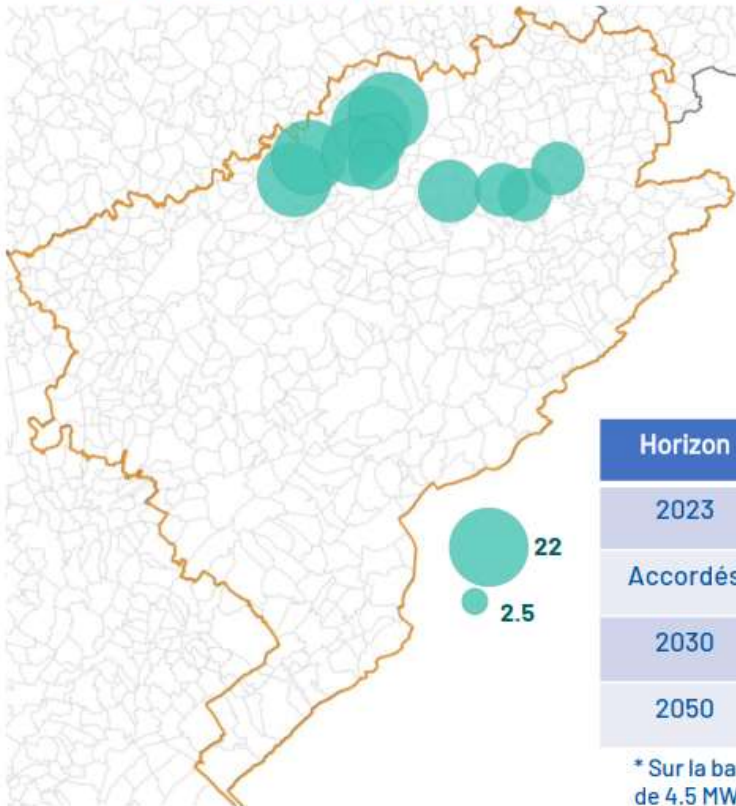
Forte dépendance jusqu'en 2030 sur le S3REnR (schéma régional de raccordement au réseau des EnR) BFC

- Entré en vigueur le 6 mai 2022 (échéance 10-15 ans) : + 5400 MW
- Élaboré par le gestionnaire du réseau public de transport (RTE, ENEDIS) et approuvé par le préfet de région
- Déclina les ambitions régionales de développement des énergies renouvelables pour planifier l'évolution du réseau électrique ; permet d'anticiper et de favoriser l'accueil des ENR

Objectifs départementaux Filière éolienne

210 MW en 2023 (+9 % par rapport à 2022)

Puissance installée en 2022 en MW

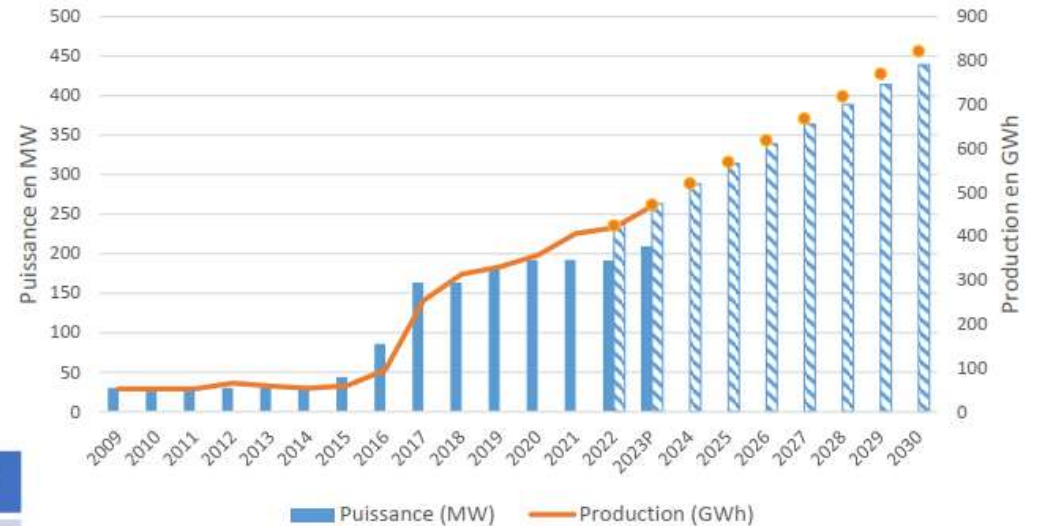


Horizon	Mâts	Puissance (MW)
2023	75	210
Accordés	96	272
2030	133*	440
2050	150*	515

* Sur la base d'un déploiement d'éoliennes de 4.5 MW unitaire

Source: Atmo BFC, registre national des installations de production d'électricité et de stockage, SRADET BFC, scénario REPOS

Filière éolienne : historique et objectifs (hachuré) jusqu'à 2030



Progression du parc:

2030: x2.1
440 MW

2050: x2.4
515 MW

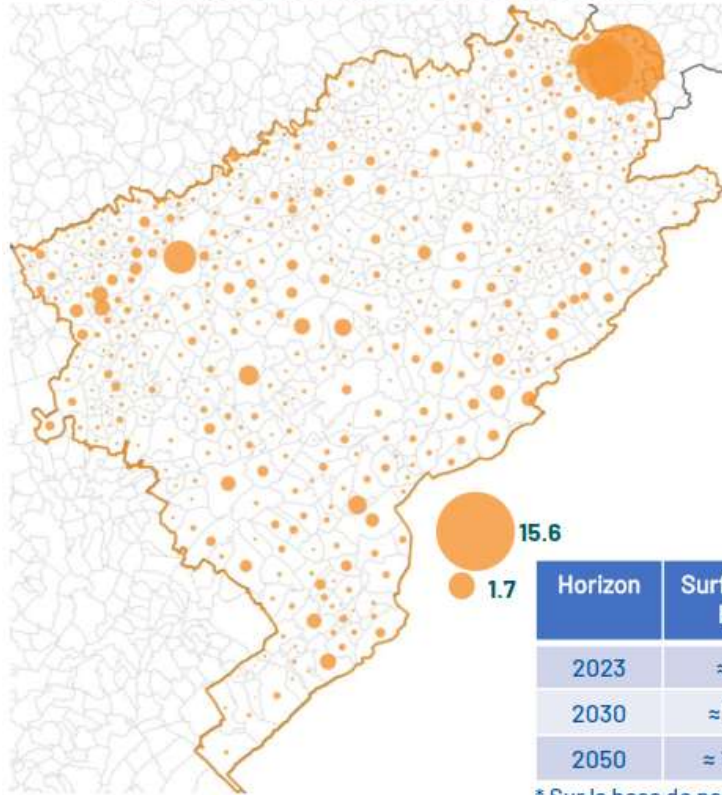
L'objectif 2030 équivaut à :

- 20 nouveaux mâts si l'ensemble des parcs est renouvelé par du matériel dernière génération, soit environ 5 à 6 nouveaux parcs
- 51 nouveaux mâts si le parc actuel reste tel quel, soit environ 10 à 12 nouveaux parcs

Objectifs départementaux Filière photovoltaïque

90 MW en 2023 (+25 % par rapport à 2022)

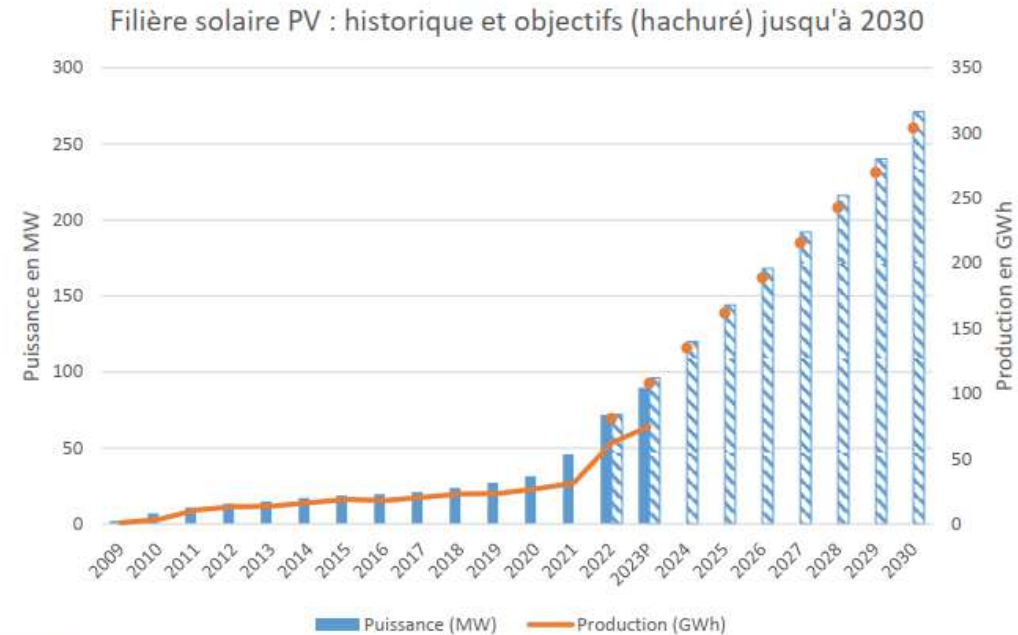
Puissance installée en 2022 en MW



Horizon	Surface estimée (millier de m ²)		Puissance (MW)
	REPOS	Actualisé*	
2023	≈ 900	ND	90
2030	≈ 2 700	≈ 1 800	271
2050	≈ 13 000	≈ 8 500	1300

* Sur la base de panneaux monocristallin PERC / 500 W

Source : Atmo BFC, registre national des installations de production d'électricité et de stockage, SRADDET BFC, scénario REPOS



Progression du parc:
2030: x3
270 MW
2050: x15
1300 MW

L'objectif 2030 équivaut, sur la base des nouvelles évolutions techniques des panneaux, au doublement de la surface actuellement installée, soit 90 ha supplémentaires (sol et toitures) pour une puissance triplée

Ces chiffres ne prennent pas en compte l'évolution technologique des panneaux installées



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

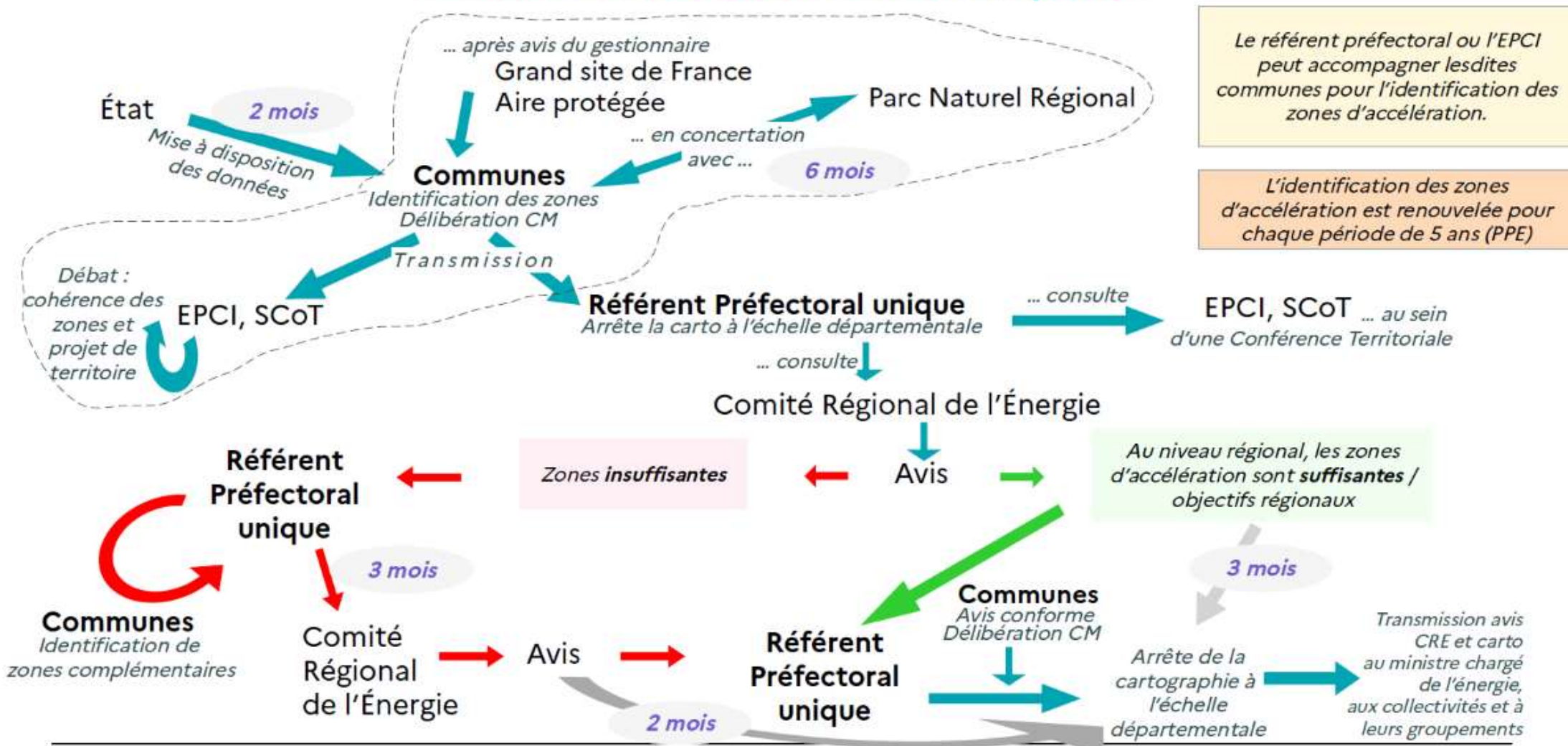
Les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables

Rappel des modalités et de la dynamique d'élaboration

Démarche d'identification des ZAER dans le Doubs

- **Lancement de la démarche par le préfet en pôle EnR plénier le 06 octobre 2023**
- **Accompagnement des collectivités par le pôle EnR :**
 - 4 réunions d'arrondissement en octobre et novembre 2023
 - Interventions en conseils communautaires
 - Formations au portail cartographique auprès des collectivités et communes
 - Réunion technique des référents SIG et ZAER des collectivités le 01/12/23

Les zones d'accélération en un coup d'œil



Les ZAER dans le Doubs

Travaux en cours :

- **GBM** (68 communes) : 24 communes actuellement accompagnées par l'Audab
- **PMA** (73 communes) : création d'un guide utilisateur et appui ville de Montbéliard par l'ADU
- **CCLL** (72 communes) : démarche commune à l'échelle de l'EPCI
- **CCDB** (58 communes) : démarche commune à l'échelle de l'EPCI
- **CCPHD** (47 communes) : démarche commune à l'échelle de l'EPCI
- **PNR Doubs Horloger** (94 communes) : accompagnement par le PNR de la CCPR et de la CCPM, 9 communes de la CCPSB sur demande, CCVM accompagnement de l'EPCI

Echéance : juin – juillet 2024

 ***Intégration de ces ZAER dans la 2ème relève (si objectifs non atteints), suite à retour avis CRE***

Points de vigilance dans l'élaboration des ZAER

Critères de non prise en compte d'une proposition de ZAER :

Certaines propositions ne pourront être retenues dans la cartographie départementale car définies sur des secteurs rédhibitoires notamment des secteurs à enjeux environnementaux forts (PV toitures non concerné) :

- Natura 2000 (ZPS et ZSC « chiroptères ») (éolien),
- RNN et RNR.

Délibérations : la délibération finale doit rappeler les différentes étapes d'élaboration des ZAER :

- Concertation : modalités, dates, bilan
- Demandes d'avis du gestionnaire d'espaces protégés (si présence d'APPB, réserves biologiques, sites relevant du conservatoire du littoral, périmètres de protection des réserves naturelles nationales, sites sur lesquels un conservatoire d'espaces naturels détient une maîtrise foncière ou d'usage, réserves nationales de chasse et de faune sauvage, espaces naturels sensibles, sites Natura 2000, sites RAMSAR, parcs naturels régionaux, biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, réserves de biosphère)
- Débat en EPCI si réalisé
- Avis du CRE

Les ZAER dans le Doubs

Calendrier prévisionnel :

- **15 avril 2024** : date limite de l'arrêt des zones sous le portail cartographique pour **transmission au Comité Régional de l'Énergie**
- **Début juin 2024** : avis du CRE sur la suffisance des ZAER pour l'atteinte des objectifs régionaux
- **À partir de juin 2024** :
 - si avis CRE positif : avis conforme des communes et arrêt de la cartographie
 - Si avis négatif : travail en vue d'une seconde relève dans laquelle pourront s'inscrire les communes **à l'automne 2024**



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables

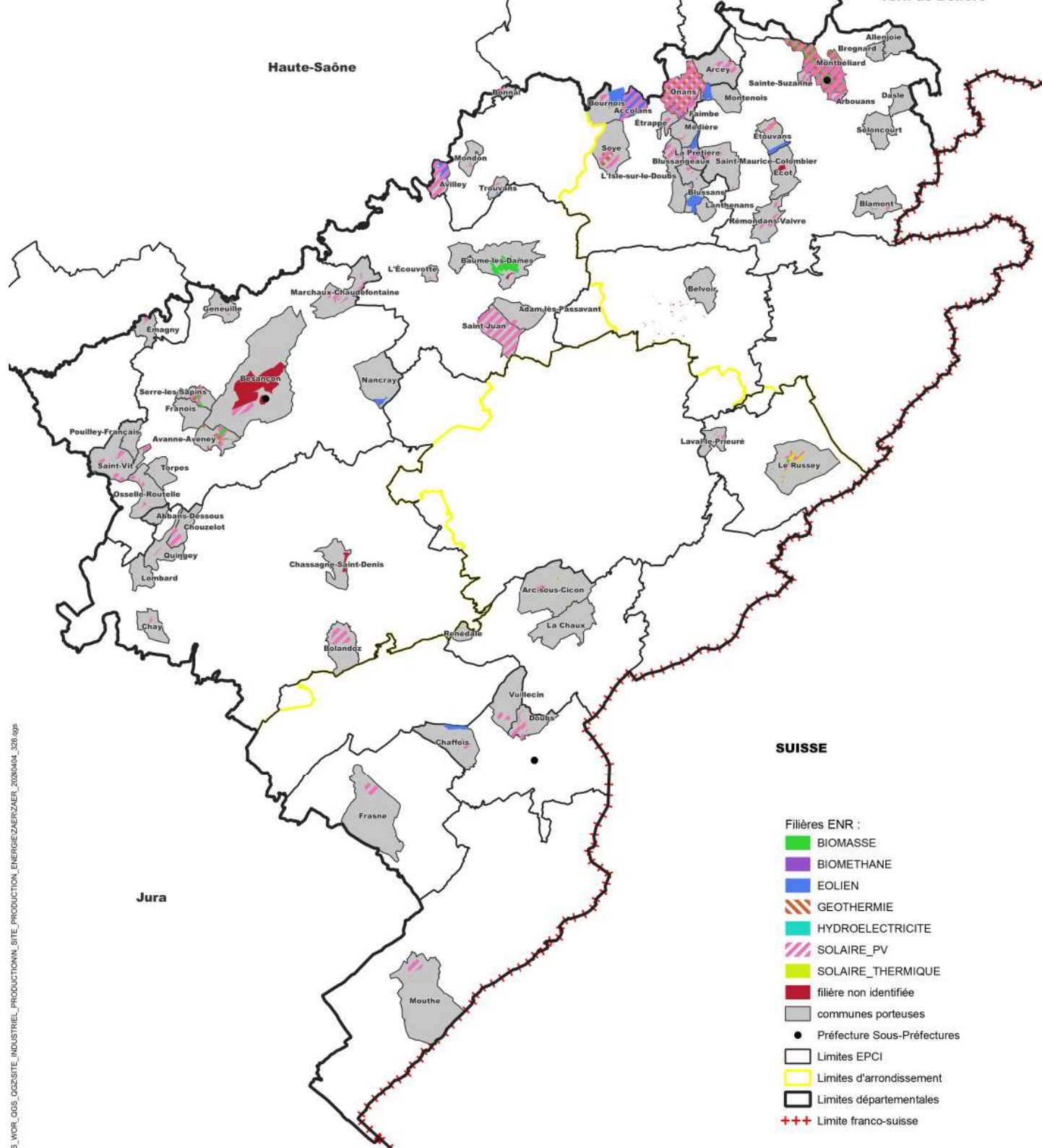
1^{er} projet cartographique

Les ZAER dans le Doubs

A ce jour:

- **235 délibérations** dont 181 de principe (prise en compte de la démarche mais délai affiché au 30/04/24)
dont 54 délibérations d'arrêt (soit 9 % des communes du Doubs)
- **610 ZAER** remontées dans le portail à des stades différents pour 65 communes
+ 12 ZAER version papier pour 3 communes (*soit 11 % des communes du Doubs*)
->146 zones en demande d'arrêt
- **168 comptes** créés dans le portail dont 14 institutionnels, 8 EPCI, 4 gestionnaires d'espaces naturels et 142 communes (*soit 25 % des communes du Doubs*)

ZAER toutes filières au 05/04/2024





**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Exemple de mise en œuvre

*Accompagnement de la ville de Montbéliard dans sa planification énergétique
par l'Agence de développement et d'urbanisme du pays de Montbéliard*



Début 2023 : l'ADU lance une démarche R&D énergie

- Recherche d'un territoire test à accompagner pour confronter exercice de pensée et retours terrains

➔ Dans le cadre de la mesure ingénierie du Fonds Vert, convention Etat/ADU :

1/ Accompagner la ville de Montbéliard dans sa démarche de planification énergétique

2/ Développer une méthodologie répliquable pour l'aide à la décision concernant le développement des EnR au regard des enjeux de l'aménagement du territoire et de la future loi APER



Les ZAER :

- Un message politique
- De grandes zones pour une facilitation et une accélération maximale... en accord avec le message politique

Modalités de concertation choisies par la ville de Montbéliard :

- Mise à disposition du dossier au service urbanisme
- Présentation des cartes en réunion publique

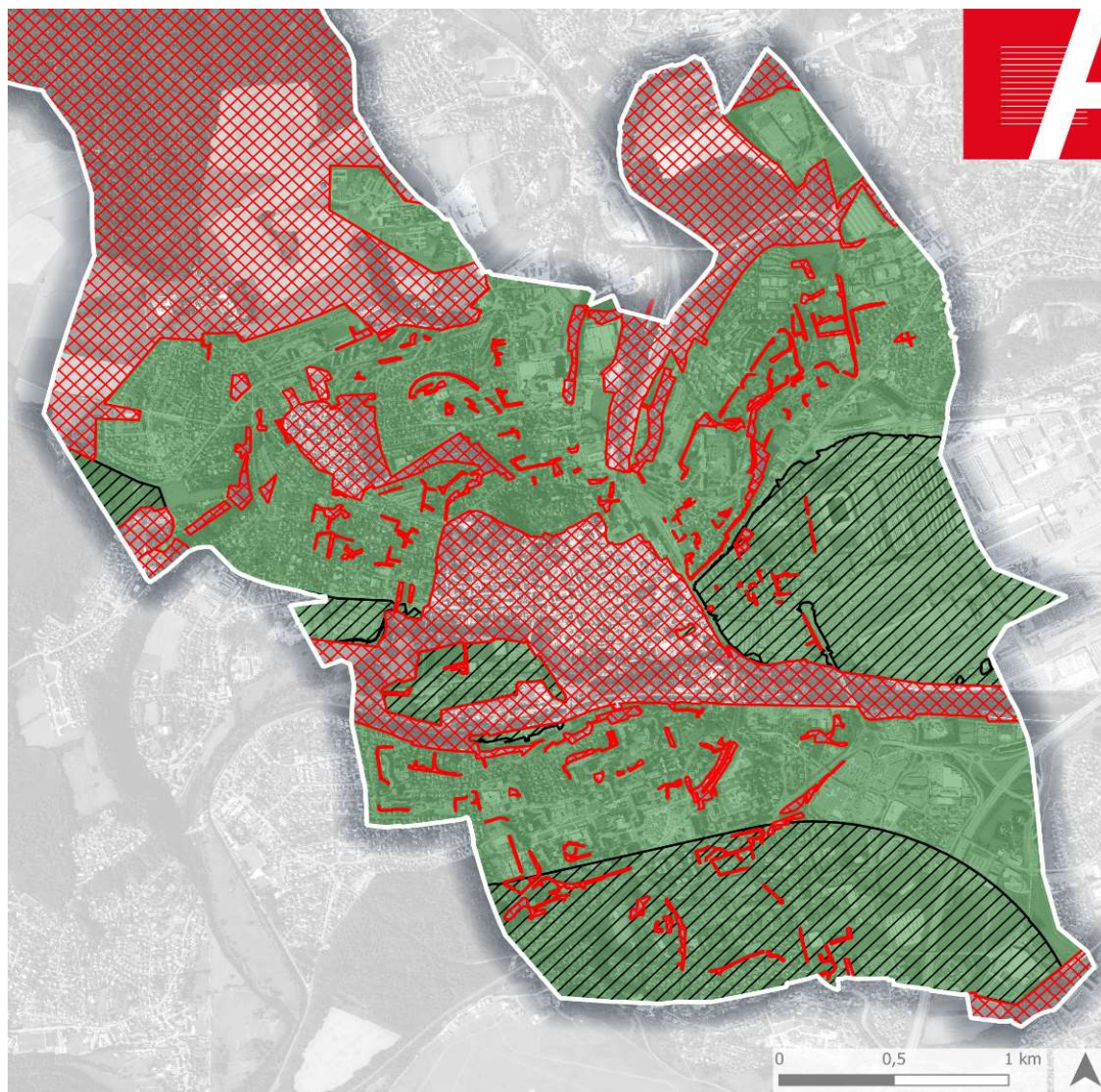
1/Des zones contraintes où le développement n'est pas « accéléré » :

- Zones Naturelles
- Espaces boisés classés et espaces verts protégés
- Aléas miniers
- Site patrimonial remarquable
- Zones agricoles

2/Des zones contraintes accélérées pour faciliter les projets respectant les réglementations :




- Couloir aérien
- Risques d'inondation
- Aléa minier

3/ Le reste de la commune en zone d'accélération



Zones d'accélération Photovoltaïque au sol

Légende

-  Zone contrainte - développement non accéléré
-  Zone contrainte mais accélérée
-  Zone d'accélération

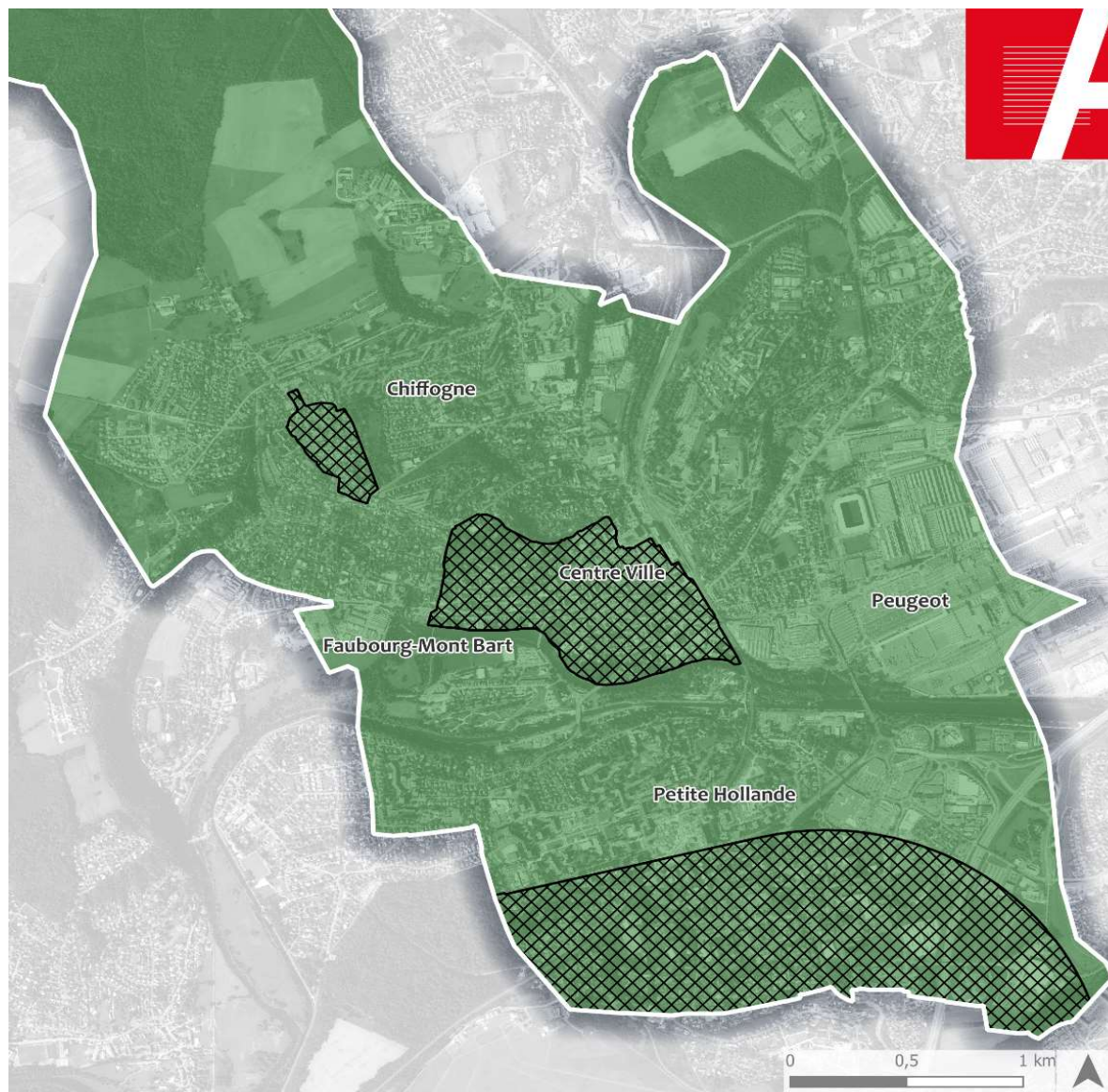
Photovoltaïque en toiture



Ensemble de la commune accélérée.

Cependant, des contraintes en vigueur sur la commune :

- SPR
- Couloir aérien



Zones d'accélération photovoltaïque en toiture

Légende

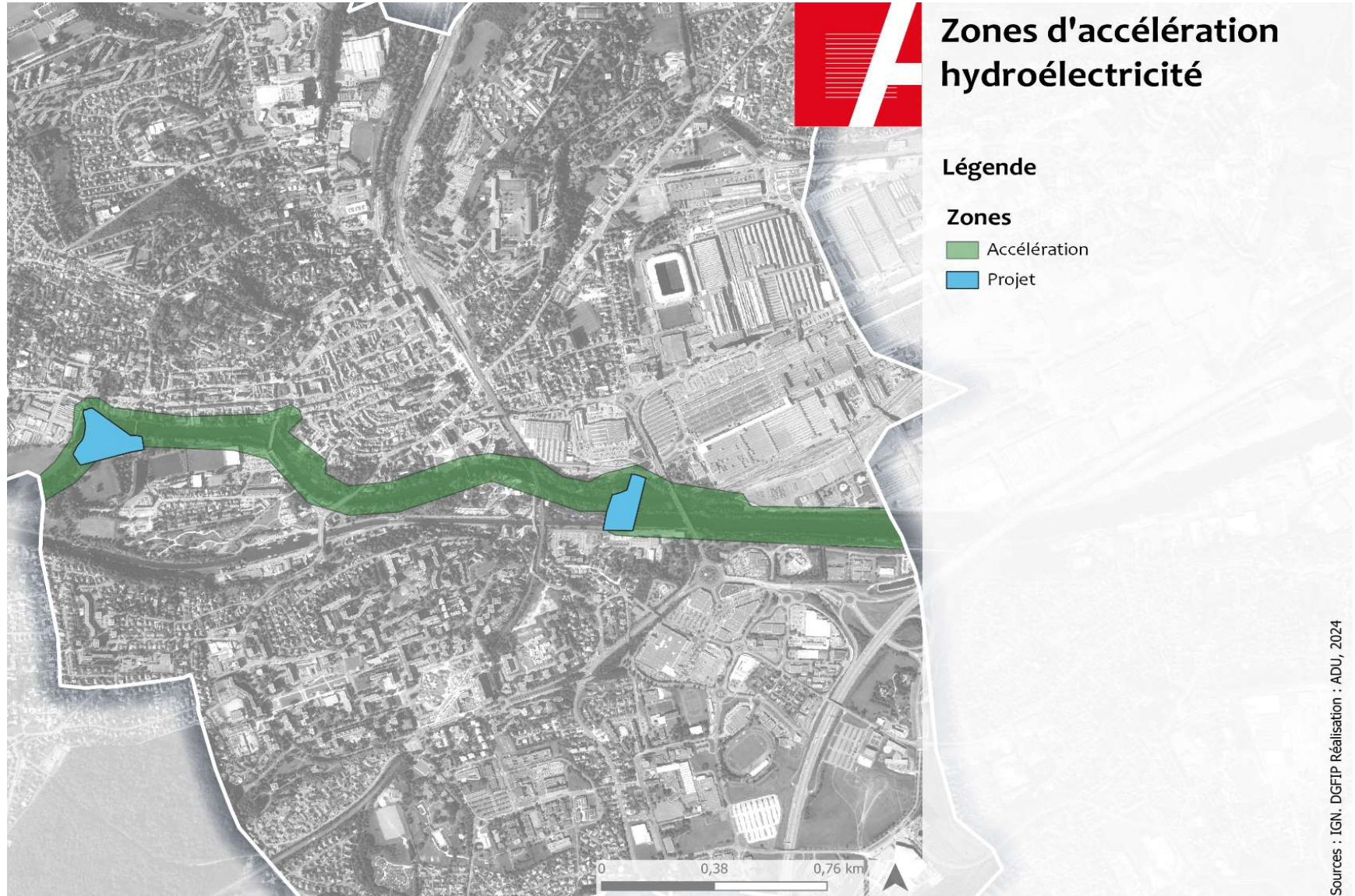
Zones

- ▣ Contrainte
- Acceleration



2 projets en cours de montage.

Accélération autour de l'Allan pour d'éventuels projets futurs.

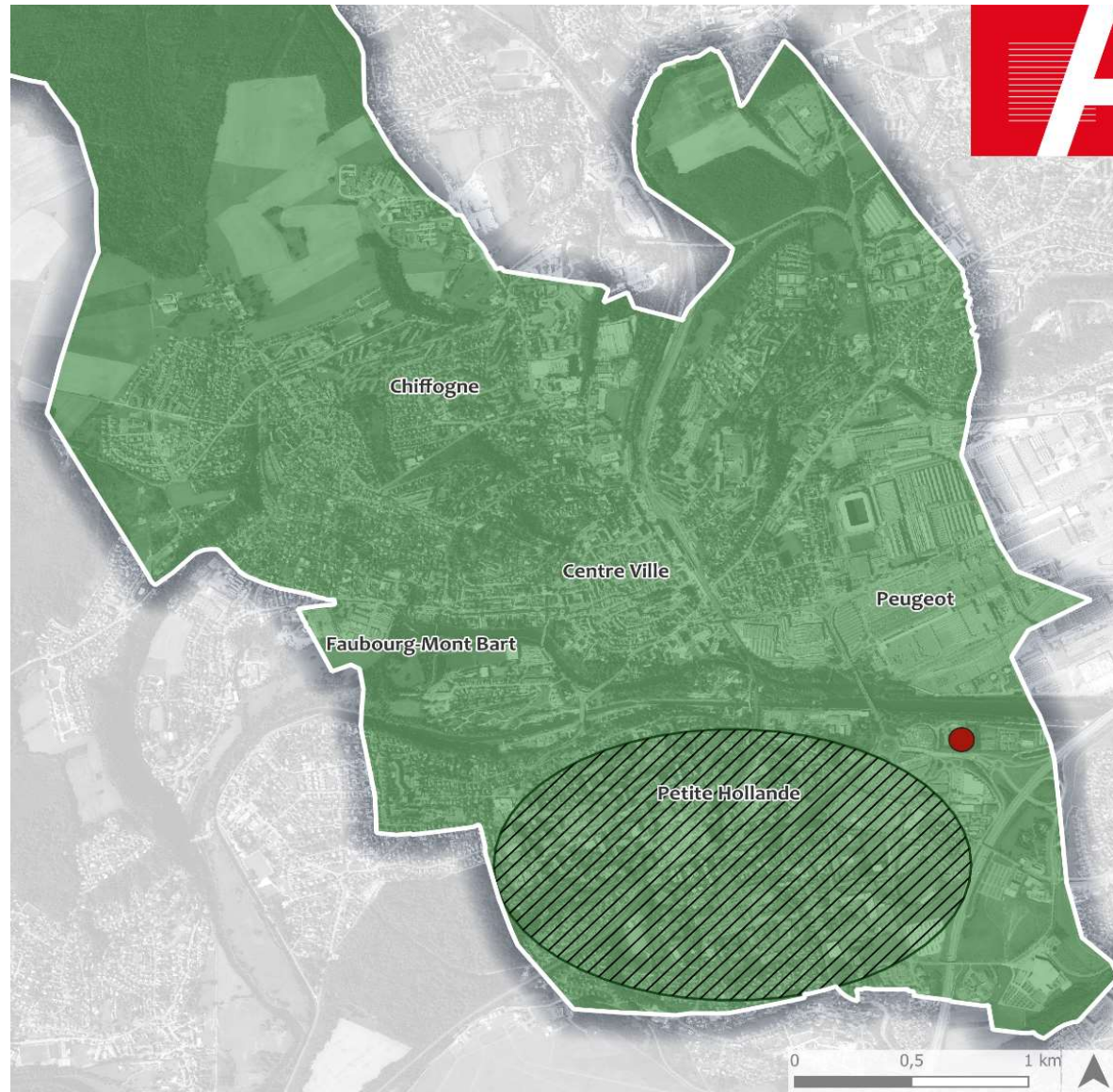


Réseau de chaleur urbain (usine d'incinération)



Accélération sur l'ensemble de la commune

-> Favoriser tous les projets d'extension à long terme.



Zones d'accélération réseau de chaleur urbain

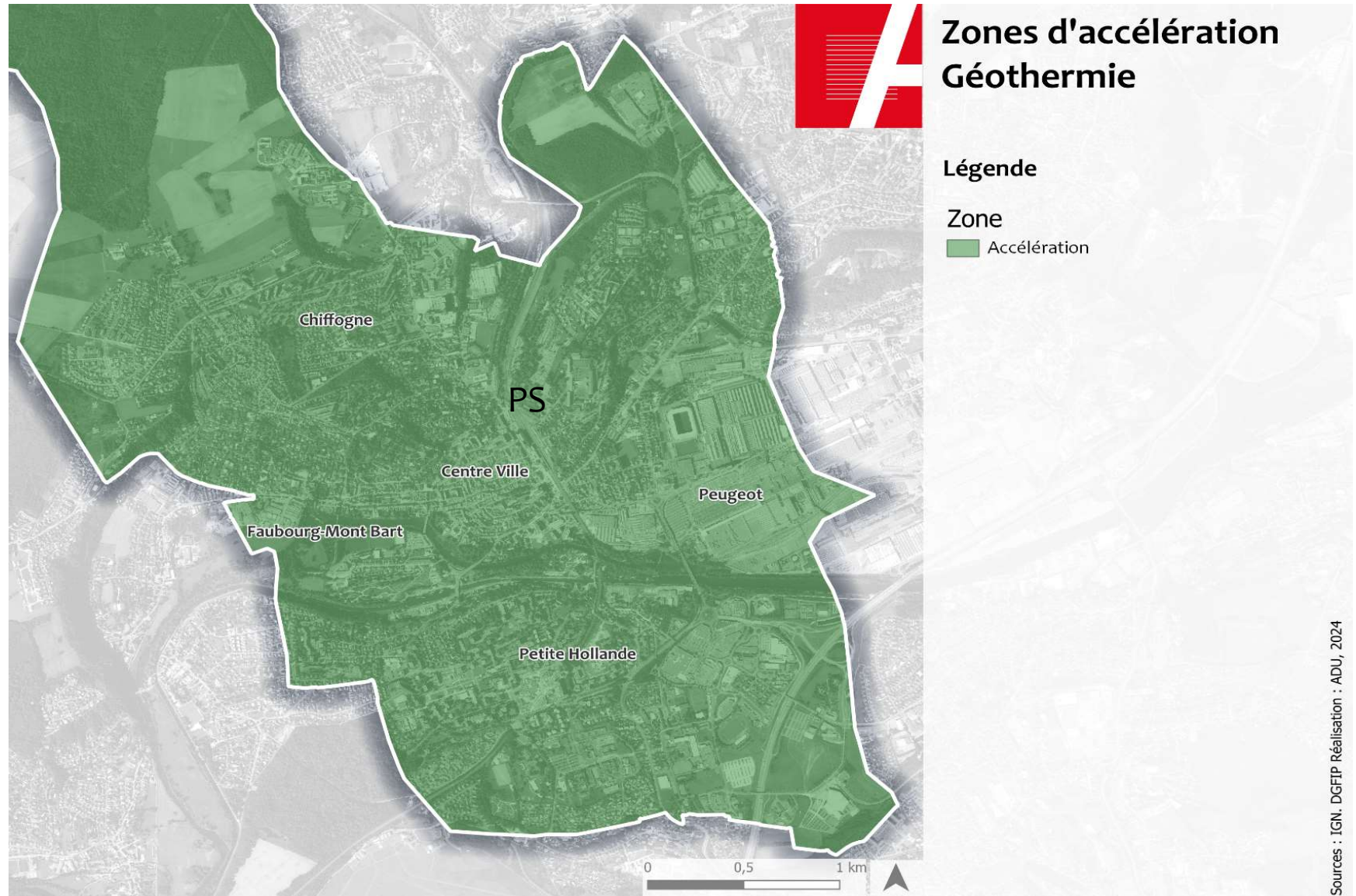
Légende

Zones

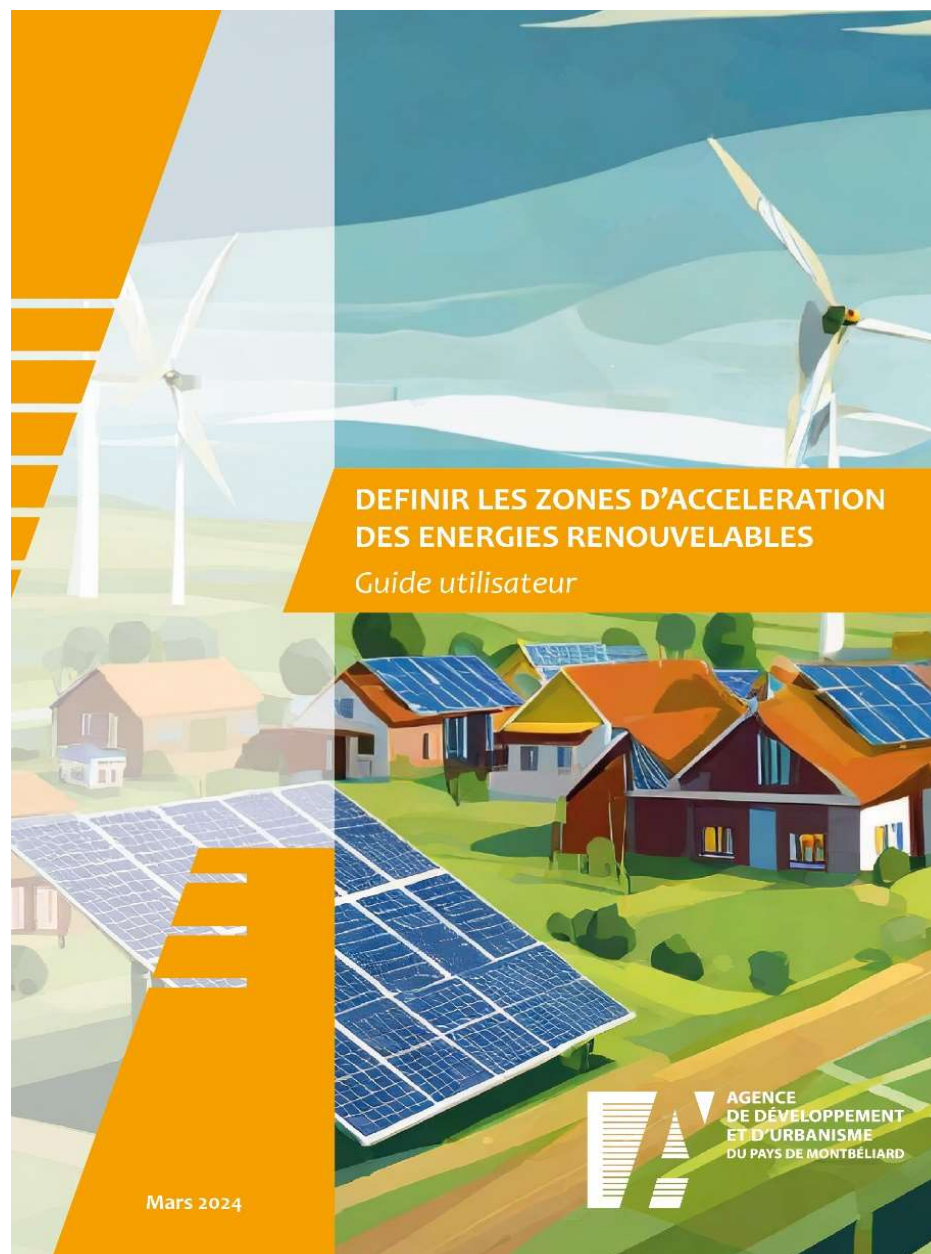
-  Actuel
-  Acceleration
-  Chaudière



Accélération sur l'ensemble de la commune



Un guide utilisateur pour accompagner les communes

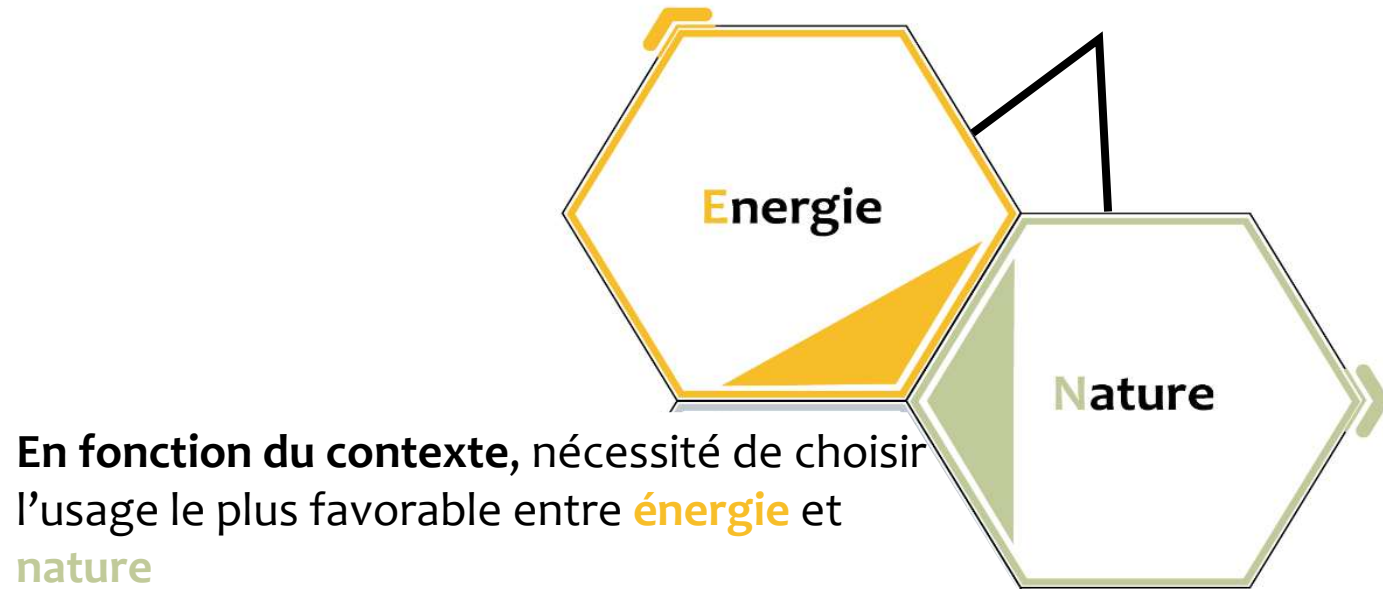




Une méthode d'aide à la décision en cours de constitution

1/ La loi APER oblige la couverture des parkings > 1500m² : réflexion court terme

Dans les deux cas,
maintien du parking + couverture



1/ La loi APER oblige la couverture des parkings > 1500m² : *réflexion court terme*

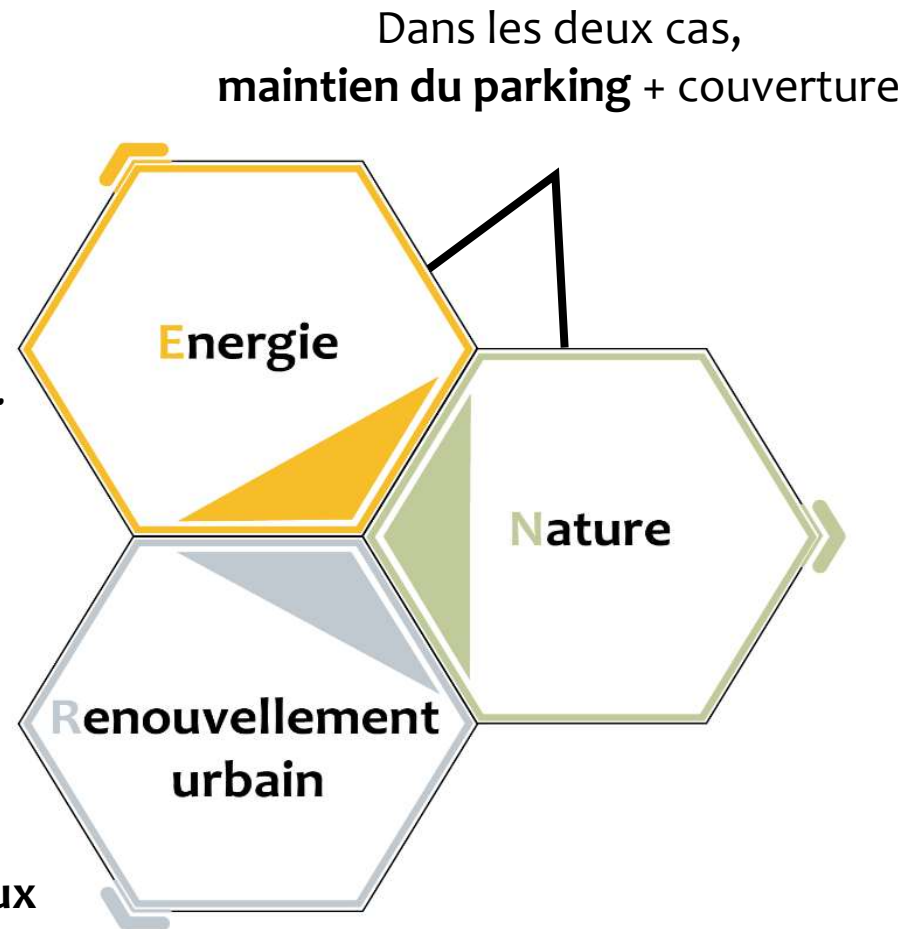
2/ Envisager la mutation du parking vers d'autres fonctions : *réflexion long terme*

--> Contexte ZAN, changement dans les mobilités...

- Les parkings sont les potentiels de renouvellement urbain de demain



Définir les parkings voués à être maintenus et ceux qui pourraient muter



Exemple : le campus universitaire des Portes du Jura à Montbéliard



Ambition de développement du pôle universitaire affirmée.

Peu de potentiels fonciers encore disponibles aujourd'hui :

- Dents creuses : 15 800 m²
- Mutation du bâti existant
- **+ 23 700 m² de parkings :**
 - ✓ **Energie** : bon ensoleillement, organisation des places facilitant l'implantation, grandes emprises.
 - ✓ **Nature** : campus = lieu de vie, intérêt d'y développer de la nature en ville, réduction des ICU, trame verte sur le campus.

cependant

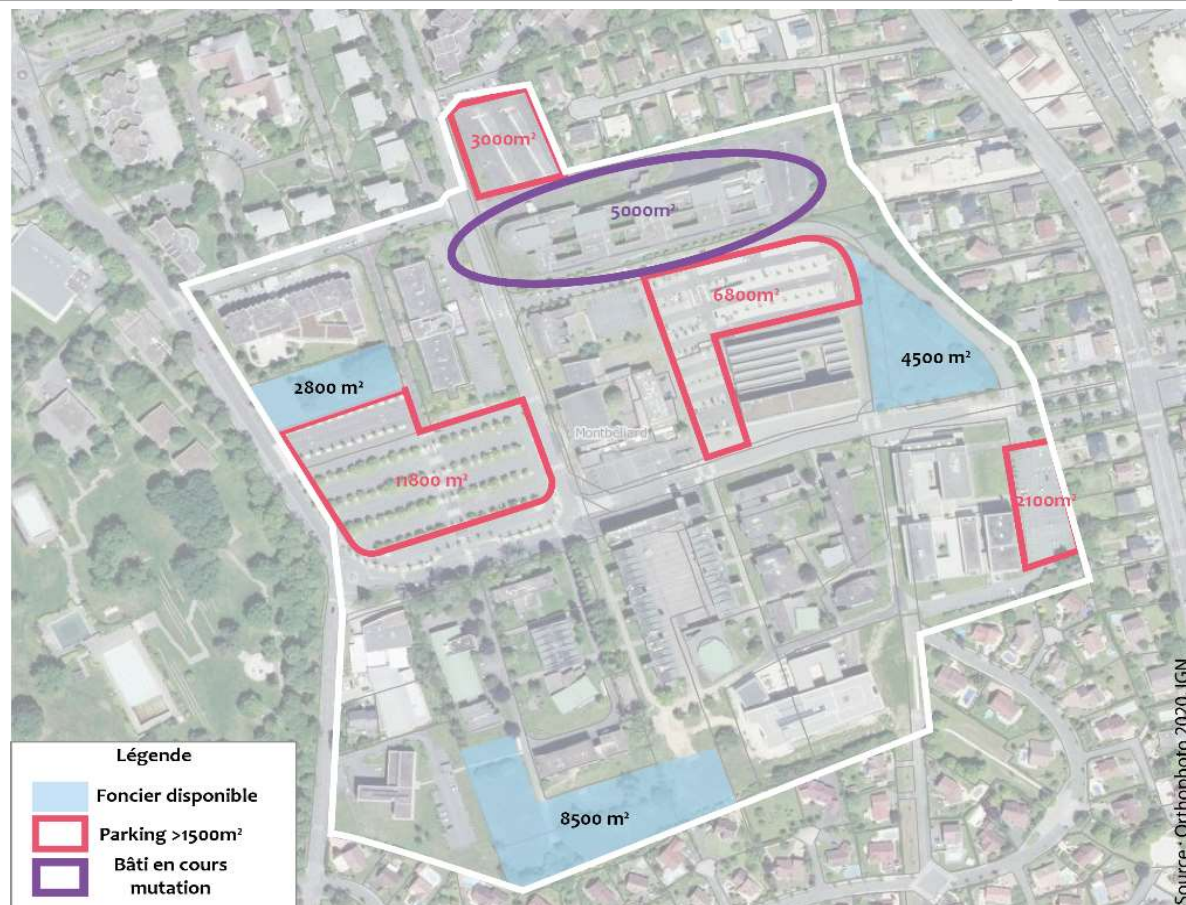


Horizon 2050 :

- Réduction de la consommation d'espace
- Changement dans les mobilités
- Densification des centralités



Des réflexions à mener **aujourd'hui...**
... pour assurer le développement **de demain.**





**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Accompagnement des projets EnR

CCI Saône Doubs



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci de votre attention